

REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA LIGUE

140 AVENUE DE L'EUROPE

82000 MONTAUBAN

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT 05 - REVETEMENTS DE SOLS

V.1 Préambule

L'entreprise devra se rendre sur place, durant la période de consultation et avant de remettre son offre, afin de prendre connaissance des lieux et installations existantes. Elle devra faire part de ses éventuelles remarques durant la période de l'offre.

V.2 Dépose

L'entreprise devra la découpe propre, dépose et l'évacuation en déchetterie des revêtements de sols à remplacer.

Localisation :

- Ensemble du bâtiment

V.3 Préparation des sols

L'entreprise devra la préparation des sols après dépose par le lot 02, traitement des panneaux pour repose d'un revêtement. En particulier, l'entreprise devra réaliser un ragréage spécifique pour la reprise ponctuelle des désaffleurs entre panneaux de sol, et ce sur la surface des locaux concernés par le remplacement du sol.

La prestation comprend la préparation du support, enlèvement de la colle restante si nécessaire, et toute préparation nécessaire à la pose d'un nouveau revêtement.

Localisation :

- Ensemble du bâtiment

V.4 Revêtement de sol

L'entreprise devra fourniture et la pose d'un revêtement de sol en lames PVC type ID Inspiration clip 55 de Tarkett :

Revêtement de sols en PVC compact avec couche calandré en PVC recyclé et stabilisé sur envers compact en lames de 20 x 100 , à bords chanfreinés, dont le plastifiant n'entre pas dans la catégorie des phtalates.

Il contient plus de 30 % de matière recyclée. Il est du type I, et est renforcé epar un traitement en polyuréthane photoréticulé avec particules d'alumine TopClean XP_{TM} qui supprime toute métallisation et spray régénérante. Il possède une résistance au poinçonnement ≤ 0,05mm. Son taux d'émission de composés organiques volatils dans l'air est inférieur à 10 µg/m³ (COVT après 28 jours). Le revêtement aura un certificat NF, et un classement U3P3E2C2. Garantie 10 ans et 100% recyclable.

L'entreprise devra réaliser un joint périphérique en pied de cloison pour une parfaite finition de l'ensemble.

Au droit des cloisons CF 1h (doublage dans bureau 4 et local informatique), l'entreprise devra prévoir la pose d'une plinthe PVC, teinte au choix de l'architecte, pour finition entre le revêtement de sol et la cloison.

Localisation :

- Ensemble du bâtiment

V.5 Tapis de sol

- L'entreprise devra la fourniture et la pose de tapis de sol de propreté, en pose collée rapportée sur le revêtement, au droit des trois entrées principales.
- Les tapis auront une dimension minimale de 2 x 1,5 m, et devront etre conformes à la norme PMR.

Localisation :

- Salles de réunion 1, 2 et Hall d'entrée

V.6 Nettoyage

En fin de chantier, l'entreprise devra le nettoyage de l'ensemble des locaux :

- Dépoussiérage des verticaux
- Nettoyage des menuiseries extérieures et intérieures
- Nettoyage des sols
- Nettoyage des équipements sanitaires, meubles...